

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT
CE : Règlement (EU) 2015/830

DATE DE
PUBLICATION :
Juillet 2020

PRÉPARÉ PAR :
CAR

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit : Hawk Blox

Nation d'autorisation: Pays-Bas

Numéro fédéral d'autorisation : NL-0006285-0000

1.2. Utilisations identifiées applicables de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées applicables

EMPLOI : Rodenticide anticoagulant - Prêt à l'emploi (RB)

FORME : Bloc d'appât en cire

1.2.2 Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins décrites dans la Section 1.2.1.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche technique santé-sécurité

FABRICANT :

Bell Laboratories, Inc.

3699 Kinsman Blvd. Madison, WI 53704, États-Unis

Tél. : +1 608 241 0202

e : registration@belllabs.com

TITULAIRE DE L'AUTORISATION :

Bell Laboratories Netherlands B.V.

De Cuserstraat 93
1081 CN Amsterdam

Pays-Bas

e : emea@belllabs.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-952-852-4636 – Disponible 24h/24. NVIC: +31 (0) 30 274 8888, uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë.

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : H360D, H372

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008

Pictogramme des dangers :



Mot-indicateur : Danger

Mention(s) de danger (CLP) :

H360D : Peut nuire au fœtus

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mises en garde :

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280a : Porter des gants de protection.

P308+313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour produits dangereux conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Aucun.

SECTION 3. Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances : Aucune substance ne répond aux critères de la Section A de l'annexe II du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges : Description du mélange : Appât rodenticide sec formulé contenant de la bromadiolone.

Nom chimique* (IUPAC)	% par poids*	N° CAS	N° CE	Classification**	
Bromadiolone : [3-[3-(4'-Bromo-[1,1'-biphényl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phénylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one]	0,005 %	28772-56-7	249-205-9	Règlement 1272/2008	Toxicité aiguë 1 (oral) H300 Toxicité aiguë 1 (dermique) H310 Toxicité aiguë 1 (Inhalation) H330 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée 1 H372 Aquatique chronique 1 H410

*Les composants non répertoriés ne présentent aucun danger.

SECTION 4. Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

Conseils d'ordre général : Veuillez vous reporter aux consignes ci-dessous pour connaître chaque voie d'exposition spécifique.

Ingestion : Se rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne rien administrer oralement et ne pas provoquer de vomissements, sauf sur instruction du médecin.

Inhalation : Non applicable.

Contact oculaire : Rincer à l'eau froide pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'ingestion de quantités excessives peut causer des nausées, des vomissements, une perte de l'appétit, une soif extrême, une léthargie, une diarrhée et des saignements.

4.3. En cas de symptômes indiquant qu'une attention médicale et un traitement spécial immédiats sont requis

Conseil au médecin : En cas d'ingestion, administrer de la vitamine K₁, par voie intramusculaire ou orale, tel qu'indiqué pour les overdoses de bishydroxycoumarine. Répéter selon le besoin en fonction des temps de prothrombine surveillés. NVIC: +31 (0) 30 274 8888, uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë.

Antidote : La phytoménadione ou vitamine K₁ est un antidote.

SECTION 5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adéquats : eau, mousse ou gaz inerte.

Moyens d'extinction inadéquats : Aucun connu.

5.2. Dangers spéciaux découlant du mélange : La décomposition à haute température et la combustion dans l'air peuvent entraîner la formation de gaz toxiques, qui peuvent inclure du monoxyde de carbone et des traces de brome et d'acide bromhydrique.

5.3. Conseil aux pompiers : Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. Mesures en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Porter un équipement de protection pour manipuler l'appât. Recueillir les déversements sans créer de poussière.

6.1.2 Pour le personnel d'intervention : Porter un équipement de protection pour manipuler l'appât. Recueillir les déversements sans créer de poussière.

6.2. Précautions environnementales : Ne pas laisser l'appât pénétrer dans les voies d'écoulement et les cours d'eau. En cas de contamination de cours d'eau, rivières ou lacs, contacter les autorités environnementales appropriées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement : Balayer immédiatement le produit renversé. Le verser dans un conteneur correctement étiqueté pour sa mise au rebut.

6.3.2 Pour le nettoyage : Laver les surfaces contaminées avec un détergent. Mettre tous les déchets au rebut conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales.

6.3.3 Autres informations : Non applicable.

6.4. Référence à d'autres sections : Consulter les sections 7, 8 et 13 pour plus de détails sur les consignes de manipulation sûre, d'équipement de protection individuelle et de mise au rebut.

SECTION 7. Manipulation et entreposage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre

7.1.1 Mesures de protection : Garder le produit dans son conteneur d'origine. Ne pas manipuler le produit à proximité de nourriture, d'aliments pour animaux ou d'eau potable. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser à proximité d'une source de chaleur, de flammes nues ou de surfaces chaudes.

7.1.2 Conseil sur l'hygiène du travail générale : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Se laver complètement à l'eau savonneuse après manipulation.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris incompatibilités

Entreposer le produit dans son conteneur d'origine dans un endroit frais et sec, hors de la portée des animaux domestiques et de la faune sauvage. GARDER CE PRODUIT HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Le conteneur doit être hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Rodenticide - prêt à l'emploi

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Non établies.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Sécurité intégrée appropriée : Non requise.

8.2.2 Protection individuelle

Protection respiratoire : Non requise.

Protection oculaire : Non requise.

Protection cutanée : Porter des gants en caoutchouc (par exemple EN 374 ou des gants en latex jetables)

Recommandations relatives à l'hygiène : Se laver complètement à l'eau savonneuse après manipulation.

8.2.3 Contrôles d'exposition environnementale : Empêcher la substance de pénétrer dans les voies d'écoulement et les cours d'eau.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect/couleur :	Blocs de cire bleue solides
Odeur :	Sucrée semblable à des céréales
Seuil olfactif :	Aucune donnée
pH :	Non applicable ; n'est pas hydrodispersable.
Point de fusion :	Aucune donnée (le point de fusion de la bromadiolone est entre 192,6 et 193,9°C)
Point d'ébullition :	Aucune donnée
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable ; le produit est un solide
Limites d'explosivité et d'inflammabilité inférieures et supérieures :	Aucune donnée
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité relative :	1,12 g/ml à 20 °C
Solubilité (eau) :	N'est pas hydrosoluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Aucune donnée
Température d'auto-inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Aucune donnée
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés oxydantes :	Non applicable

9.2. Autres informations : Aucune connue.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Stable lorsque conservé au frais et au sec dans son conteneur d'origine. Il n'existe pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions d'utilisation normales.

10.2. Stabilité chimique : Stable lorsque conservé au frais et au sec dans son conteneur d'origine.

10.3. Réactions dangereuses éventuelles : Merci de se référer à la section 10.6 (produits de décomposition dangereux).

10.4. Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes (inférieures à 0 °C ou supérieures à 40 °C).

10.5. Matières incompatibles : Éviter les matières à forte alcalinité.

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition à haute température et la combustion dans l'air peuvent entraîner la formation de gaz toxiques, pouvant inclure du monoxyde de carbone et des traces de brome et d'acide bromhydrique.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Substances : Non applicable.

11.1.2 Mélanges – Non applicable

11.1.2.1 (a) Toxicité aiguë

LD50, orale (ingestion) : > 5 000 mg/kg (rats) (bromadiolone rat LD50 oral : <5mg/kg p.c.).

LD50, dermique (contact cutané) : > 5001 mg/kg (rats) (bromadiolone rat LD50 dermique : 7,48 mg/kg p.c. (rates).

LC50, inhalation : Non applicable.

11.1.2.1 (b) Corrosion/irritation cutanée : Non irritant pour la peau.

11.1.2.1 (c) Dommages/irritation oculaires graves : Non irritant pour les yeux.

11.1.2.1 (d) Sensibilisation respiratoire et cutanée : Sensibilisation cutanée : N'est pas allergène (méthode Buehler).

11.1.2.1 (e) Mutagénicité des gonocytes : N'est pas considéré comme ayant un effet mutagène.

11.1.2.1 (f) Carcinogénicité : Ne contient aucun composant à effet carcinogène connu.

11.1.2.1 (g) Toxicité reproductive : Aucune donnée disponible.

11.1.2.1 (h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Aucune donnée disponible.

11.1.2.1 (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Toxicité spécifique pour certains organes – Exposition répétée, catégorie 2

11.1.2.1 (j) Risque d'aspiration : Non applicable.

SECTION 12. Informations écologiques

Informations générales : L'évaluation sur les risques environnementaux indique que la bromadiolone ne présente pas un risque inacceptable pour le milieu aquatique et terrestre, ni pour l'atmosphère. La bromadiolone ne devrait pas s'accumuler dans les sédiments ni contaminer les nappes phréatiques. Les mammifères et oiseaux prédateurs et charognards peuvent s'empoisonner s'ils ingèrent de l'appât. Utiliser des points d'appât qui réduiront ces risques. Veuillez noter que les données ci-dessous reflètent la présence de l'ingrédient actif bromadiolone. Ce produit est formulé à 0,005 % ou 50 ppm de bromadiolone. Comparé aux données relatives à l'ingrédient actif, l'impact écologique de ce produit devrait être considérablement plus faible.

12.1. Toxicité

Concernant la bromadiolone :

Poissons : 96h LC50 ((*Oncorhynchus mykiss*)) = 4,33 mg/l

Invertébrés : 48h EC50 (*Daphnia magna*) 0,222 mg/l

Algues : 72h EbC50 *Selenastrum capricornutum* = >ErC50 = 7,31 mg/l

Micro-organismes (boue activée) : EC50 >100 mg/L (basé sur une hydrosolubilité de pH 7 et T = 20°C)

12.2. Rémanence et dégradabilité : Concernant la bromadiolone : N'est pas facilement dégradable dans des conditions normales. Toutefois, la photolyse de la bromadiolone est rapide, avec une demi-vie d'une demi-heure ou moins (pH 7 et 9,25 °C). En outre, la bromadiolone n'est pas volatile et ne devrait donc pas être présente dans l'air en quantités importantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Concernant la bromadiolone : Le LogP est > 3, ce qui indique un potentiel de bioaccumulation.

BCF : Concernant la bromadiolone - estimation pour les poissons d'eau douce = 1750 (RQSA par Vieth et al (1979))

12.4. Mobilité dans le sol : KOC : 1223 à 36011 ml/g (test d'adsorption avancé). La mobilité de la bromadiolone dans le sol est considérée comme étant limitée.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Outre son ingrédient actif, ce mélange ne contient aucune substance identifiée comme substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets indésirables : Aucun.

SECTION 13. Considérations relatives à la mise au rebut

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

13.1.1 Mise au rebut du produit/de l'emballage : Les déchets résultant de l'utilisation doivent être mis au rebut sur site ou dans un site d'élimination des déchets agréé. Mettre tous les déchets au rebut conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales (EWC 20 01 19).

13.1.2 Informations applicables au traitement des déchets : Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit doivent être mis au rebut sur site ou dans un site d'élimination des déchets agréé.

13.1.3 Informations relatives à l'évacuation des eaux d'égout : Non applicable.

13.1.4 Autres recommandations relatives à la mise au rebut : Aucune.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU : Non applicable.

14.2. Nom d'expédition ONU : ADR/RID (routier/ferroviaire) : Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage : Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID (voie routière/ferroviaire) : N'est pas considéré dangereux par le règlement ADR/RID pour le transport routier/ferroviaire.

IMDG (voie maritime) : N'est pas considéré dangereux par la réglementation de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour le transport par bateau.

IATA (voie aérienne) : N'est pas considéré dangereux par la réglementation de l'IATA pour le transport aérien.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur : Non applicable.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, santé et environnement s'appliquant à la substance ou au mélange : Régulé par le règlement (UE) 528/2012

Substances apparaissant dans la liste des substances candidates (Art 59 REACH) : Aucune.

Substances nécessitant une autorisation (Annexe XIV de REACH) : Aucune.

Restrictions (Annexe XVII de REACH) : Aucune.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Exempt. Hawk Blox est régulé par le règlement (UE) 528/2012.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

CLASSIFICATION ET PROCÉDURES UTILISÉES POUR LA PRÉPARATION DE CETTE FICHE TECHNIQUE : Règlement (UE) 2015/830, règlement 528/2012.

16.1. Abréviations et acronymes

Non applicable.

16.2. Références de la documentation principale et sources de données

Rapport d'évaluation (inclusion des substances actives dans l'annexe I de la directive 98/8/CE du 17 septembre 2009, révisée le 16 décembre 2010). Règlement UE 2015/830 et 528/2012

16.3. Classification et procédure utilisées pour déterminer la classification des mélanges conformes au règlement (CE) : 1272/2008 [CLP]

Classification d'après le règlement (CE) n° 1272/2008 : Non classifié sur la base des données de test disponibles.

16.5. Informations supplémentaires : Cette fiche technique santé-sécurité a été établie conformément au règlement (UE) 2015/830, (CE) n°1907/2006 (tel que modifié par le règlement (CE) n°453/2010), et au règlement (CE) 1272/2008. Pour plus d'informations, veuillez contacter le fabricant mentionné dans la Section 1. Les informations fournies dans cette fiche technique santé-sécurité ont été obtenues de sources estimées fiables. Bell Laboratories, Inc. ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite et n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude ou le caractère exhaustif des données contenues dans la présente. Les informations sont fournies à des fins de consultation et de recherche. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de garantir qu'il détient toutes les données actuelles applicables à l'utilisation prévue.